

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Mardi le 16 janvier 2018, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents : Maurice Chrétien, maire
 Michel Paris, conseiller
 René Desrosiers, conseiller
 Mathieu Pelletier, conseiller
 David Pelletier, conseiller
 Roger Labrecque, conseiller

Est absente: Karène Langlois, conseillère

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-01-01

Il est proposé par Michel Paris, appuyé par Roger Labrecque et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert:

1. Ouverture de la séance du conseil;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès verbal;
4. Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Dépôt du rapport des activités du mois de novembre 2017 - Service de l'urbanisme, permis et inspection;
6. Correspondance;
7. Lecture des revenus et dépenses du mois;
8. Approbation des comptes;
9. Modification du budget initial 2017;
10. Lecture des certificats de disponibilité de crédit;
11. Affectation des surplus accumulés non affectés;
12. Affectation des surplus accumulés non affectés pour tracteur bidirectionnel pour 2018;
13. Contrat d'entretien et soutien de PG Solutions pour 2018 - Autorisation de paiement (\$5788.99);
14. Adoption du règlement de taxation no 303-2018 pour l'année 2018;
15. Présentation du projet de règlement no 304-2018 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc;
16. Avis de motion avec dispense de lecture dans le but d'adopter le règlement no 304-2018 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc;
17. Adoption du projet de règlement no 304-2018 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc;
18. Résolution relative à la programmation des travaux dans le cadre du programme de taxe d'accise sur l'essence 2014-2018;

19. Mandat à Tremblay, Bois, Migneault, Lemay, avocats, pour transmission d'une mise en demeure;
20. Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ et paiement de la cotisation;
21. Autorisation au maire et à la directrice générale à signer les documents et chèques pour l'an 2018;
22. Autorisation à la directrice générale à remettre les documents au vérificateur;
23. Résolution pour fixer les endroits d'affichage des avis publics de la municipalité (selon l'article 431 du Code Municipal);
24. Résiliation du contrat M. Daniel Hogue en tant que 3e opérateur de machinerie;
25. Engagement de M. Dany Fortin en tant que 3e opérateur de machinerie;
26. Autorisation d'achat d'abrasif pour la saison hivernale 2017-2018 (route Massé);
27. Autorisation d'achat d'abrasif pour les rangs;
28. Résolution relative à la "Déclaration commune - Forum des communautés forestières";
29. Résolution relative aux milieux humides et le financement des nouvelles responsabilités;
30. Nomination d'un élu afin de siéger sur le Comité de Développement Jeannois;
31. Nomination des responsables du dossier Sports et Loisirs;
32. Nomination d'un élu responsable des questions familiales et /ou des aînés;
33. Nomination des responsables des chemins d'été pour 2018;
34. Varia :
 - A) Vente de l'ancienne souffleuse de la patinoire;
 - B) Approbation du dépôt d'une demande d'aide financière pour l'acquisition d'une unité de désincarcération;
 - C) Autorisation pour fermeture du compte Desjardins de la bibliothèque municipale;
 - D) Réclamation de M. Maurice Proulx;
35. Période de questions;
36. Levée de la séance du conseil.

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-01-02

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux du 4 décembre et du 18 décembre 2017 (2) tel que lus et présentés.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE NOVEMBRE 2017 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités de novembre 2017 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

7- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

8- APPROBATION DES COMPTES

2018-01-03

Proposé par David Pelletier

Appuyé par Mathieu Pelletier

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$72 664.92 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

9- MODIFICATION DU BUDGET INITIAL 2017

2018-01-04

Proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2017** concernant les dépenses pour l'année 2017 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées ou imprévues :

02-130-00 Gestion financière et administration

02-130-00-413 Comptabilité	+388	02-130-00-418 Ass. tech. inform.	-388
02-130-00-419 Formation et perf.	+540	02-130-00-321 Frais de postes	- 540
02-130-00-141 Salaire rég. adm.	+673	02-130-00-524 Entr./rép. ameub.	- 673
02-130-00-222 R.R.Q. adm.	+31	02-130-00-524 Entr. et rép. ameub.	-31

02-140-00 Greffe

02-140-00-141 Salaires greffe	+873	02-140-00-670 Fourn. de bureau	-925
02-140-00-242 FSS greffe	+37		
02-140-00-252 CSST greffe	+15		

02-320-00 Voirie municipale

02-320-00-142 Hres suppl. voirie	+ 4017	02-320-00-141 Sal. rég. voirie	- 4017
02-320-00-331 Tél. cell./ radios garage	+8	02-320-00-310 Frais de dépl.	- 8
02-320-00-521 Entretien chemins.	+6664	02-320-00-141 Sal. rég. voirie	- 1370
		02-320-00-526 Achat réservoir	-3000
		02-110-00-454 Form. élus	-1750
		02-110-00-493 Réceptions	-544
02-320-00-525 Entr./ rép. véh. voirie	+14106	02-220-00-951 Q/P Réd.	-12391
		02-220-00-432 Serv.par autres mun.	-1715
02-320-00-681 Électricité garage mun.	+589	02-320-00-725 Vêt. et art. séc.	-495
		02-320-00-965 Immatric. voirie	-69
		02-320-00-641 Art. de quinc.	-25

02-330-00 Enlèvement de la neige

02-330-00-631 Carburant	+10568	02-330-00-638 Sel et calcium	-5248
		02-330-00-635 Abrasifs	-2646
		02-320-00-631 Carburant été	-2674
02-330-00-522 Entr. et rép. bâtiment	+687	02-320-00-522 Entr. et rép. bât.	-687
02-330-00-523 Remorquages	+483	02-330-00-643 Vêtements	-456
		02-330-00-232 Ass. emploi	-27
02-330-00-262 RQAP - Empl. hiver	+80	02-330-00-310 Frais dépl.	-80
02-330-00-252 CSST - Empl. hiver	+256	02-701-20-411 Analyse d'eau salle	-256

02-330-00-242 FSS - Empl. hiver	+512	02-701-20-522 Entr/rép. bât. salle	-512
02-330-00-222 RRQ - Empl. hiver	+686	02-701-20-522 Entr/rép. bât. salle	-686
02-330-00-525 Entr/ rép. véh. hiver	+15634	02-320-00-632 Huile à chauf	-1861
		02-320-00-635 Prod. chim.	-389
		02-320-00-513 Loc. matériel	- 257
		02-320-00-522 Entr. et rép. bât.	- 151
		02-320-00-643 Petits outils	- 117
		02-330-00-424 Ass. véhic.	-126
		02-330-00-454 Formation	-425
		02-340-00-521 Entr. éclairage	-300
		02-340-00-681 Eclairage rues	-162
		02-150-00-417 Evaluation	-4767
		02-110-00-133 All. dép. élus	-1034
		02-110-00-131 Rém. élus	-486
		02-110-00-412 Serv. jurid.	-440
		02-110-00-310 Frais de dépl.	-277
		02-130-00-232 Ass. emploi adm.	-393
		02-130-00-262 RQAP adm.	-101
		02-130-00-418 Ass. tech. inform.	-112
		02-130-00-494 Cot. ass. et abonn.	-205
		02-130-00-670 Fourn. bur. adm.	-114
		02-140-00-670 Fourn. bur. greffe	-1040
		02-190-00-140 Rém. concierge	-117
		02-190-00-422 Ass. resp. civ.	-735
		02-220-00-950 Ram./ insp. chem.	-223
		02-451-10-670 Bac à ordures	-650
		02-452-10-499 Bac à récup.	-750
		02-701-20-524 Entr/ rép. am. salle	-402

02-451-10 Collecte et transport

02-451-10-446 Enlèv. ordures/contrat	+ 200	02-451-10-670 Bacs à ordures	- 200
02-452-10-446 Enlèv. récup. /contrat	+100	02-452-10-499 Bacs à récup.	-100

02-701-20 Centre communautaire

02-701-20-681 Électricité salle	+173	02-701-20-419 Vidanges fosses	-173
---------------------------------	------	-------------------------------	------

02-701-30 Patinoire

02-701-30-140 Rémunération patinoire	+750	02-701-30-522 Entr/rép. patinoire	-750
--------------------------------------	------	-----------------------------------	------

10- LECTURE DES CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

La directrice générale fait lecture des certificats de disponibilité de crédit pour l'année 2018.

11- AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS POUR DES DÉPENSES EFFECTUÉES EN 2017

2018-01-05

Proposé par Mathieu Pelletier

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **affecte un montant de \$1626.25 des surplus accumulés non affectés** au paiement de la souffleuse pour la patinoire achetée chez P. Labonté et Fils **ainsi qu'un montant de \$8692.96** pour l'épandage d'abat-poussière sur les chemins municipaux à l'été 2017 étant donné que ces dépenses n'étaient pas budgétées pour l'année 2017.

12- AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS POUR TRACTEUR BIDIRECTIONNEL POUR 2018

2018-01-06

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **affecte un montant de \$63 472.45 des surplus accumulés non affectés** pour le

paiement des mensualités restantes pour le tracteur bidirectionnel (crédit-bail) de l'année 2018 (soit \$28 784.58) et pour le versement du montant résiduel (soit \$34 687.87).

13- **CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DE PG SOLUTIONS POUR 2018 - AUTORISATION DE PAIEMENT (\$5788.99)**

2018-01-07

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no CESA23773 de PG Solutions Inc. au montant de \$5788.99 taxes incluses** pour le contrat d'entretien et soutien des applications du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

14- **ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION NO 303-2018 POUR L'ANNÉE 2018**

2018-01-08

ATTENDU QUE l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Paris à la séance du 4 décembre 2017;

ATTENDU QU'une présentation du présent règlement a été effectuée en date du 18 décembre 2017 par Louise Boivin, directrice générale;

EN CONSEQUENCE il est proposé par René Desrosiers appuyé par David Pelletier et résolu unanimement que le règlement no 303-2018 est et soit adopté.

15- **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 304-2018 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC**

Le conseiller Michel Paris fait la présentation du projet de règlement 304-2018 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

16- **AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE DANS LE BUT D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NO 304-2018 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Michel Paris dans le but d'adopter le règlement no 304-2018 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

17- **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 304-2018 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC**

2018-01-09

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, a imposé aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE les municipalités doivent adopter un nouveau code d'éthique pour les élus à la suite des élections municipales du 5 novembre 2017;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Paris le 16 janvier 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement no 304-2018 a été présenté par le conseiller Michel Paris à la même séance du 16 janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Pelletier

APPUYÉ par Roger Labrecque

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE ce conseil adopte le projet de règlement no 304-2018 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux.

18- RÉSOLUTION RELATIVE À LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2014-2018

2018-01-10

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé de René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28 \$** par habitant par année, soit un total de **140 \$** par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète

les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2018.

19- MANDAT À TREMBLAY, BOIS, MIGNEAULT, LEMAY, AVOCATS, POUR TRANSMISSION D'UNE MISE EN DEMEURE

2018-01-11

ATTENDU l'appropriation par monsieur Francis Girard du godet du tracteur New Holland de la Municipalité et les altérations non autorisées y ayant été apportées;

ATTENDU les coûts occasionnés à la Municipalité pour la réparation dudit godet;

ATTENDU la perte de valeur occasionnée audit godet;

ATTENDU les commentaires formulés par monsieur Francis Girard sur Facebook concernant divers employés de la Municipalité, dont particulièrement l'employé responsable de l'entretien hivernal des chemins;

ATTENDU que le conseil ne peut tolérer la mise en place d'un climat de travail néfaste pour ses employés;

ATTENDU que les membres du conseil souhaitent qu'une mise en demeure soit transmise à monsieur Francis Girard à l'égard des deux sujets mentionnés précédemment;

ATTENDU que le maire Maurice Chrétien a demandé le vote aux conseillers présents concernant l'envoi de la dite mise en demeure;

ATTENDU le résultat du vote suivant: 5 pour - 0 contre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Labrecque, appuyé par Michel Paris **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'une mise en demeure soit transmise à monsieur Francis Girard afin que les coûts de réparation et le montant équivalant à la perte de valeur du godet du tracteur New Holland de la Municipalité lui soient réclamés et afin que les commentaires publiés sur Facebook et qui visent personnellement des employés de la Municipalité cessent définitivement;

QUE l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay soit mandatée afin de rédiger et transmettre une mise en demeure à cet effet.

20- RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ ET PAIEMENT DE LA COTISATION

2018-01-12

Proposé par Mathieu Pelletier

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise** de déboursier un montant de **\$450 taxes en sus pour le paiement de la cotisation annuelle** de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2018.

21- AUTORISATION AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LES DOCUMENTS ET CHÈQUES POUR L'AN 2018

2018-01-13

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le maire et la directrice générale à signer les documents et les chèques** (dépenses incompressibles) pour et au nom de la municipalité pour l'année 2018.

22- AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À REMETTRE LES DOCUMENTS AU VÉRIFICATEUR

2018-01-14

Proposé par Michel Paris
Appuyé par David Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **remettre les documents nécessaires à la firme comptable pour la vérification de l'exercice financier 2017.**

23- RÉSOLUTION POUR FIXER LES ENDROITS D'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ (SELON L'ARTICLE 431 DU CODE MUNICIPAL)

2018-01-15

Proposé par René Desrosiers
Appuyé de Roger Labrecque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc fixe les endroits suivants pour **l'affichage des avis publics** de la municipalité: l'entrée du bureau municipal et le bureau de poste.

24- RÉSILIATION DU CONTRAT DE M. DANIEL HOGUE EN TANT QUE 3^e OPÉRATEUR DE MACHINERIE

2018-01-16

Considérant que M. Daniel Hogue était en formation en tant qu'opérateur de machinerie d'hiver pour la période du 5 au 30 décembre 2017;

Considérant que M. Hogue n'a pas répondu aux exigences de ce poste;

Par conséquent, il est proposé par Michel Paris appuyé par Roger Labrecque et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **résilie le contrat en tant que 3^e opérateur de machinerie de M. Daniel Hogue** et ce, tel que prévu à la clause 5.1 du dit contrat.

25- ENGAGEMENT DE M. DANY FORTIN EN TANT QUE 3^e OPÉRATEUR DE MACHINERIE

2018-01-17

Proposé par René Desrosiers
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **engage M. Dany Fortin en tant que 3^e opérateur de machinerie d'hiver** pour la saison hivernale 2017-2018 selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et M. Fortin. La date de début de travail à ce poste est fixée au 4 janvier 2018 pour une période se terminant le 31 mars 2018. Le maire est autorisé à signer le dit contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

26- AUTORISATION D'ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2017-2018 (ROUTE MASSÉ)

2018-01-18

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a autorisé l'achat d'abrasif en début de saison hivernale auprès des Entreprises L. Michaud & Fils afin de répondre aux exigences de notre contrat de déneigement et déglacage de la route Massé pour l'hiver 2017-2018;

Considérant que notre réserve d'abrasif ne sera pas suffisante pour terminer la saison;

Il est proposé par David Pelletier
Appuyé par Roger Labrecque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'achat de 128 tonnes d'abrasif** supplémentaires auprès des Entreprises L. Michaud & Fils au prix de \$31.25 la tonne, livraison incluse, pour un total de \$4000, taxes en sus.

27- AUTORISATION D'ACHAT D'ABRASIF POUR LES RANGS

2018-01-19

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par Mathieu Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'achat de 60 tonnes d'abrasif** (pierre 1/4-3/8) pour les rangs auprès des Entreprises L. Michaud & Fils au prix de \$22 la tonne, livraison incluse, pour un total de \$1320, taxes en sus.

28- RÉSOLUTION RELATIVE À LA "DÉCLARATION COMMUNE - FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES"

2018-01-20

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par David Pelletier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc décide:

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

29- RÉSOLUTION RELATIVE AUX MILIEUX HUMIDES ET LE FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

2018-01-21

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Mathieu Pelletier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

30- NOMINATION D'UN ÉLU AFIN DE SIÉGER SUR LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT JEANNOIS

2018-01-22

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Mathieu Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc désigne le conseiller Roger Labrecque pour **siéger sur le Comité de développement Jeannois** afin de permettre une bonne communication entre ces deux organismes qui travaillent au développement de notre municipalité; le rôle de M. Labrecque sera d'informer, de consulter, de coordonner les efforts entre le conseil et le comité. La présente résolution abroge toute résolution antérieure concernant la nomination d'un élu siégeant au Comité de Développement.

31- NOMINATION DES RESPONSABLES DU DOSSIER SPORTS ET LOISIRS

2018-01-23

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme la conseillère et les conseillers, Karène Langlois, Mathieu Pelletier et David Pelletier, en tant que **responsables du dossier Sports et Loisirs**. La présente

résolution abroge la résolution no 2014-06-103 ou toute autre résolution prise à cet effet.

32- NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET / OU DES AÎNÉS

2018-01-24

Proposé par Roger Labrecque
Appuyé par David Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme le conseiller René Desrosiers "**responsable des questions familiales et / ou des aînés**". La présente résolution abroge la résolution no 2013-11-165 ou toute autre résolution prise à cet effet.

33- NOMINATION DES RESPONSABLES DES CHEMINS D'ÉTÉ POUR 2018

2018-01-25

Proposé par Roger Labrecque
Appuyé par Mathieu Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme le maire Maurice Chrétien et le conseiller David Pelletier **responsables des chemins d'été** pour l'année 2018.

34 - VARIA

A) VENTE DE L'ANCIENNE SOUFFLEUSE DE LA PATINOIRE

2018-01-26

Proposé par Roger Labrecque
Appuyé par David Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la vente de l'ancienne souffleuse de la patinoire pour un montant de \$100 à M. Jean-Alexis Sirois.

B) APPROBATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION D'UNE UNITÉ DE DÉSINCARCÉRATION

2018-01-27

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire acquérir une unité de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE le dit équipement desservira toute la MRC de La Mitis, dont notre municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller René Desrosiers appuyé par le conseiller David Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc approuve la demande qui sera déposée dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal et désigne la Ville de Mont-Joli comme responsable du projet.

C) FERMETURE DU COMPTE DESJARDINS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

2018-01-28

Proposé par René Desrosiers
Appuyé par Mathieu Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la **fermeture du compte Desjardins numéro 700177** de la bibliothèque municipale étant donné qu'il n'y a plus de transaction effectuée à ce compte. Le montant résiduel de \$48.62 sera retiré et conservé à la bibliothèque pour petits achats divers.

2018-01-29

D) RÉCLAMATION DE M. MAURICE PROULX

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le **paiement de \$10.00** réclamé par M. Maurice Proulx **pour un bris occasionné à un de ses bâtiments** lors du déneigement du 1er rang de Massé.

35- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 21h30 et se termine à 21h40.

36- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Michel Paris la fermeture de l'assemblée à 21h40.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142 (2) du Code Municipal.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière